



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu CAP des Attachés d'administration de l'Equipement

du 3 octobre 2007

La CAP des attachés était présidée par Monsieur François Cazottes, chef du service du personnel à la DGPA.

Nominations à l'emploi de conseiller d'administration

La CAP a été pour la plus grande part consacrée à la nomination dans l'emploi de conseiller d'administration du MEDAD.

Nous ne pouvons que déplorer les conditions dans lesquelles se sont déroulées cette CAP.

Concernant la nomination à l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration, deux points sont particulièrement critiquables :

Une méthode de sélection des candidats imposée par le Président de la CAP

Le Président de la CAP a imposé une liste bloquée de 40 noms qu'il fallait valider préalablement à l'examen de nouveaux dossiers par paquets de 3 noms.

Pour la CFDT, la meilleure méthode consistait, pour des raisons d'équité, à examiner la liste des dossiers proposés par l'administration, complétée par celles proposées par les organisations syndicales puis ensuite après un examen global sélectionner les dossiers correspondant le mieux aux critères de gestion.

Mais le président de la CAP a répondu à la CFDT : "je pilote la CAP comme je l'entends". Curieuse conception du dialogue social !!

Des pratiques contestables : des règles qui changent au fil de la réunion

A l'ouverture de la CAP, la DGPA rappelle qu'il ne peut y avoir de double détachement pour l'accès à l'emploi fonctionnel. En clair, un agent détaché sur le grade d'APE ne peut à nouveau être détaché sur l'emploi fonctionnel.

Las, en cours de CAP on constate que 4 dossiers retenus par l'administration sont dans ce cas.

Qu'à cela ne tienne, l'administration décide de passer outre ses propres règles et de solutionner le problème juridiquement. Il sera mis fin au détachement initial des 4 agents concernés et simultanément un arrêté de détachement dans l'emploi de conseiller sera pris.

La CFDT s'est indignée de telles pratiques : il est fort possible que certains dossiers n'ont pas été proposés car les agents concernés étaient en position de détachement sur le corps des APE. La CFDT a proposé de revoir ces dossiers pour 2008, refus de l'administration.

La CFDT s'étant étonnée du classement de certaines directions, le Président a insisté sur le fait qu'il respecterait l'ordre de priorité des directions ou des MIGT. Néanmoins, pour un cas classé n°1, défendu par la CFDT, il abandonne cette règle : le numéro 1 a été écarté et le numéro 2 retenu.

Autres remarques

Un constat il vaut mieux être en poste à la DGPA que dans une autre direction d'administration centrale 10 proposés: 10 nommés.

Certaines grandes directions n'ont pas proposé autant de dossiers qu'elles auraient pu (DGUIHC, DGMT)

La direction du tourisme comme à son habitude s'est distinguée par ses méthodes de gestion du personnel :

Aucun dossier juste une liste noms, une liste de propositions qui varie entre mi septembre et fin septembre (deux agents proposés sont purement et simplement retirés de la liste), le n°1 ne remplit pas les conditions statutaires. C'est au final les agents qui sont pénalisés.

Les critères statutaires relatifs à la nomination à l'emploi de conseiller

Peuvent être nommés dans cet emploi les fonctionnaires appartenant à un corps ou à un cadre d'emploi de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à l'indice brut 966, justifiant d'au moins 13 ans d'ancienneté dans un ou plusieurs corps ou cadres d'emploi de catégorie A dont 4 ans de service effectif dans un grade d'avancement de ces corps ou cadre d'emploi.

Les critères de la CAP

La CFDT ne citera que quelques critères ayant constaté que ceux ci sont plus ou moins respectés par l'administration selon son bon vouloir. Les principaux étant normalement l'importance de la fonction occupée et du parcours professionnel.

Nombres de postes

Le nombre de nominations est de 50. 40 au titre du budget 2007 (ce chiffre exceptionnellement important est dû au rattrapage pour les personnels de l'administration centrale) , plus une dizaine de postes correspondant au départ en retraite etc....

Sont nommés :

Nom	Service
Jeanne AUGE	CGPC
Marie-Ghislaine DELACOURT	CGPC
Philippe ISELIN.....	CGPC
Liliane GIRAUD.....	DGMT
Arlette BARRAULT.....	DGMT
Racheline GHARIANI.....	DGPA/TEC3
Dominique BAUMANN	DGPA/DP
Nadine VEYSSEYRE	DGPA/DPC1
Jean-Marc ROHEL.....	DGPA/DP
Sylvain LEBLANC	DGPA/CV1
Pascaline TARDIVON	DGPA/GBF3
Jean-Claude LANUSSE	DGPA/AMT2
Florence CLASSEN	DGPA/AG1
Luc VILLENEUVE	DGPA/ED4
Noëlle VAN DER HASSELT	DGPA/DP
Martine CORNELOUP.....	DGR
Dominique ROUSSEL	DGUIHC
Jean-Bernard TRIENTZ	DGUIHC
Nicole FIEVET	DSCR
Cécile LERAY	DSCR
Laurent BARNAUD	SG/SPA
Alain TOULLEC	SG/SPSM
Farida BABA-MABROUKI	DAEI

Raymonde PIOLAT	Miilos
Mladen DUSPARA	DRT Paris Ile de France
Jean MATHIS	DRT Rhône Alpes
Brigitte ARNOULD	IGT
Philippe LEBOULANGER	ENIM
Jean-Louis HAUSSAIRE	DGA
Martine PALIS	DGA
Véronique VAN DER HEIDJEN	DGA
Monique PIROU	DGA
Marie-Françoise FACON	DEEEE
Daniel DELALANDE	DEEEE
Dominique COLIN	DDE 01
Gilles PERRIN	DDE 22
Stéphane DENECHÉAU	DDE 31
Gérard BOL	DDE 43
Didier CAISEY	DDE 45
Robert DARDENNE	DDE 45
Catherine MARCQ	DDE 70
Françoise SUTRA	DDE 92
Florence MACE	DDE 92
Dominique SUDRE MONTOYA	DRE PACA
Andrée ROUZIER	DRE Picardie
Marie-Françoise LAVIEVILLE	DRE Nord Pas de Calais
Patrick ALIMI	DRE Languedoc - Roussillon
Michèle PERSONNIER	DRE Poitou-charentes
Sylvie MATHON	CETE Nord Picardie
Yolande GUERBER	CETE Est

Ces nominations seront effectives à compter de la date de parution du décret soit le 8 septembre 2007.

Points divers

Recours sur un refus d'octroi d'un congé individuel de formation

On n'est pas à une injustice près ! Les faits : un agent a demandé un congé individuel de formation dans le cadre de la VAE pour préparer une licence de droit public. Refus de la hiérarchie au double motif nécessité de service et demande hors délai avec pour conséquence la perte du bénéfice de la VAE pour l'agent. L'argument du hors délai est que la demande datée de début mai n'est parvenue que le 2 juillet, (moins de 120 jours avant le début de la formation). La CFDT a fait remarquer que cet argument était très discutable (à qui la charge de la preuve sur le délai de réception) et qu'en outre le service savait depuis fort longtemps que l'agent souhaitait effectuer cette formation. Quant aux nécessités de service : l'agent est à mi-temps et n'a que des dossiers ponctuels dont aucun n'est particulièrement sensible. La CFDT est intervenue pour défendre cet agent et pensait que la VAE et l'acquisition de nouvelles compétences étant des priorités de notre ministère, ce recours aurait une suite favorable. Que nenni !. Sur les délais le Président s'est montré intraitable au motif que l'administration doit appliquer strictement les textes .Il est permis de penser qu'on est plus au temps de Courteline et que l'administration moderne c'est aussi distinguer avec intelligence l'esprit de la lettre. Que dire alors d'une convocation à cette CAP signée par un sous-directeur non encore nommé. Si la CFDT était aussi rigide , elle pourrait demander au juge l'annulation des décisions de promotions au motif que la CAP s'est tenue irrégulièrement. Sur les nécessités de service, le Président à fait valoir que les dossiers d'urbanisme étaient importants. A ce compte, nul ne partirait en formation. En effet, les dossiers relatifs au champs de compétence du ministère sont tous importants ! La CFDT a demandé un vote : Le Président , sans consulter la parité administrative, a indiqué que celle-ci votait contre. L'UNSA s'est abstenue.....

Primes

La CFDT a dénoncé l'absence d'augmentation des primes cette année pour les attachés qui sont pourtant soumis à une pression au travail de plus en plus importante : il s'agit en fait de travailler plus pour gagner moins. Des heures ni comptabilisées, ni a fortiori comptées comme heures supplémentaires, des primes qui n'augmentent pas et donc un pouvoir d'achat en baisse, aucune augmentation de salaires au titre de 2007. On fait passer la pilule d'une fusion au rabais en procédant à des revalorisations indemnitaires pour certains attachés et pas pour les autres. Les élu(e)s ont interrogé l'administration sur les primes en 2008, et la nécessaire égalité entre les primes des attachés du ministère (ex écologie, équipement, industrie). Réponse plus qu'évasive du Président du style on réfléchit, c'est à l'étude, tous les corps demandent une revalorisation. Etc....

Promotions 2008

Avec l'application du ratio promus sur promouvables de 10%, il devrait y avoir 133 promotions à APE en 2008 (75% par examen professionnel) en revanche pour le passage de B en A, le chiffre est de 29, ce qui est très faible.

Mais rassurons-nous, l'administration est consciente du problème et étudie....

Calendrier des prochaines CAP

25 octobre : CAP mutations (CAP reportée les OS ont boycottées la séance)

13 décembre : promotions (sauf au grade APE reportée en février)

Examen professionnel à APE: sous réserve écrits mars/avril 2008, oraux juin

Pour la défense des attachés d'administration de l'Équipement

Chantal RELAND DGMT tél 01.40.81.17.65

Pierre NIKOLIC DRE Lorraine tél : 03.82.46.11.02